



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°229/19)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Clos Andrée De Jongh (lot 3).
- Identité du demandeur : HERPAIN URBIS SA - Monsieur Thierry HERPAIN.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44938-2019 : construire deux maisons unifamiliales (A et G) sur le lot 3 du PdL 475 quinquies du 02/07/2019.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle.
PL : n°475 quinquies du 02/07/2019

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°475 quinquies en ce qui concerne l'article 4.5.3. : Toitures).

L'enquête publique se déroule à partir du **31 décembre 2019** et jusqu'au **14 janvier 2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse 25, 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@ucclle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst 29, 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 janvier 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 31 décembre 2019.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°230/19)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue des Aubépines 30.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Thierry Le Grelle et Claire de Traux de Wardin.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44909-2019 : transformer lourdement et étendre une maison unifamiliale, aménager une piscine non couverte et abattre 2 arbres.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle.

PPAS : N° 48 bis & ter - Quartier Sud/Est – approuvé par l'AGRBC du 10/06/1993.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS n°48bis et ter en ce qui concerne l'article 1.3. : implantation).

L'enquête publique se déroule à partir du **31 décembre 2019** et jusqu'au **14 janvier 2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse 25, 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@ucclle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst 29, 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 janvier 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 31 décembre 2019.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°231/19)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Montjoie 93 - 97.
- Identité du demandeur : Institut Marie Immaculée Montjoie A.S.B.L. Monsieur Alain DE BRAUWERE.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-43454-2017 (art.177) - PERMIS ECOLE : Démolir et reconstruire un bâtiment scolaire primaire en intérieur d'îlot.

Nature de l'activité : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public.

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées).
- dérogation à l'art.7 du titre I du RRU (implantation - constructions isolées).
- application de la prescription particulière 8.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant).
- application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m² sont accessibles aux utilisations de ces équipements).
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots).

L'enquête publique se déroule à partir du **31 décembre 2019** et jusqu'au **14 janvier 2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse 25, 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestres et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst 29, 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 janvier 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 31 décembre 2019.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°232/19)
PERMIS D'URBANISME**



(Le projet est soumis à une 2^{ème} enquête en application de l'art.126/1 du CoBAT)

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue du Bourdon 361.
- Identité du demandeur : M. et Mme BONFIGLIOLI Alexandro-Silvino & VENTI Calogera.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-43930-2018 : mettre en conformité la construction d'une annexe, la construction d'une terrasse et le changement de matériau des lucarnes.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle.
PPAS : N°46 bis - Fond de Calevoet - AGRBC du 17/10/1996.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS n°46bis en ce qui concerne le chapitre 0.B art.N).
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - lucarnes).

L'enquête publique se déroule à partir du **31 décembre 2019** et jusqu'au **14 janvier 2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse 25, 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@ucclle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst 29, 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 janvier 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 31 décembre 2019.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°233/19)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Zandbeek 99 - 101.
- Identité du demandeur : Madame Sophie Englebienne.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44731-2019 : installer 12 panneaux photovoltaïques.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zone d'habitation.

PPAS : N°13 - Quartier Molensteen (AR du 31/01/1959).

PL N°285 notifié le 23/09/1985

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS n°13 en ce qui concerne l'article II point 4. Toiture)
- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°285 qui précise que les prescriptions du PPAS doivent être respectées).

L'enquête publique se déroule à partir du **31 décembre 2019** et jusqu'au **14 janvier 2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse 25, 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@ucclle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst 29, 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 janvier 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 31 décembre 2019.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°234/19)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de Beersel 29.
- Identité du demandeur : IMMO FRADEL SPRL – Mme Sandrine FRANCOIS.
- Demande de permis d'urbanisme n°16-44810-2019 : installer des panneaux photovoltaïques.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : zone d'habitation.

PPAS : N°13 - Quartier Molensteen (AR du 31/01/1959).

PL N°285 notifié le 23/09/1985

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS n°13 en ce qui concerne l'article II point 4. Toiture).
- application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°285 qui précise que les prescriptions du PPAS doivent être respectées).

L'enquête publique se déroule à partir du **31 décembre 2019** et jusqu'au **14 janvier 2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse 25, 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@ucclle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst 29, 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 29 janvier 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 31 décembre 2019.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.